



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-086

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. TALLOT, M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme HUGO, M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Monsieur FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-087

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. TALLOT, M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme HUGO, M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 FEVRIER 2019

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 février 2019.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-088

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2019-2024

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Au terme d'un travail partenarial initié en novembre 2017, le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024 de Meurthe-et-Moselle a été présenté lors de la commission départementale consultative du 21 décembre dernier. Cette dernière a émis, à l'unanimité de ses membres, un avis favorable à ce projet de schéma.

La Ville de LUNEVILLE, comptant plus de 5 000 habitants et sur la demande du Préfet de Meurthe-et-Moselle, est dans l'obligation de soumettre le schéma, joint en pièce annexe, à l'avis de l'assemblée délibérante.

La délibération devra être transmise à la Préfecture au plus tard le 31 mars 2019 afin de permettre une signature en avril prochain par l'Etat et le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal,
Après avis de sa Commission des Finances,

- prend acte que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Meurthe-et-Moselle 2019-2024 était joint à la présente convocation,

- émet un avis défavorable, à la majorité (28 voix) au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Meurthe-et-Moselle 2019-2024.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-089

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint, M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
2019 : DEMANDES DE SUBVENTIONS
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Le dispositif d'appui du Département aux territoires au travers du « Contrat Territoires Solidaires » (CTS) permet le soutien financier dans le cadre des travaux d'éclairage public.

Les travaux de rénovation des points lumineux avec économie d'énergie prévus en 2019 sont les suivants :

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2019

Le remplacement de tous les points d'éclairage se font avec des lampes LED

Rue Gaillardot

Nbr de points	Conso avant travaux en KWH	Conso après travaux en KWH	Taux d'économie	Subvention attendue 150 € / point
6	1940	1227,5	37%	900 €

Rue de la Pologne

Nbr de points	Conso avant travaux en KWH	Conso après travaux en KWH	Taux d'économie	Subvention attendue 250 € / point
5	5775	1430	75%	1 250 €

Ponts Rue Chanzy

Nbr de points	Conso avant travaux en KWH	Conso après travaux en KWH	Taux d'économie	Subvention attendue 250 € / point
9	4200	1501	64%	2 250 €

Rue Chanzy

Nbr de points	Conso avant travaux en KWH	Conso après travaux en KWH	Taux d'économie	Subvention attendue 250 € / point
11	12705	1576	88%	2 750 €

Rue Charles Vue

Nbr de points	Conso avant travaux en KWH	Conso après travaux en KWH	Taux d'économie	Subvention attendue 250 € / point
9	7623	2554,9	66%	2 250 €

Villebois Mareuil

Nbr de points	Conso avant travaux en KWH	Conso après travaux en KWH	Taux d'économie	Subvention attendue 250 € / point
11	12705	1865	85%	2 750 €

Avenue de la Libération

Nbr de points	Conso avant travaux en KWH	Conso après travaux en KWH	Taux d'économie	Subvention attendue 250 € / point
22	25410	7841	69%	5 500 €

Rue d'Alsace et rue de Sarrebourg

Nbr de points	Conso avant travaux en KWH	Conso après travaux en KWH	Taux d'économie	Subvention attendue 250 € / point
26	31185	5851	81%	6 500 €

TOTAL				24 150 €
--------------	--	--	--	-----------------

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter les autorisations de commencement de travaux de rénovation de l'éclairage public suivants :
 - renouvellement de l'éclairage des rues Chanzy, Charles-Vue, Alsace, Sarrebourg, Libération, Pologne et Gaillardot,
- d'autoriser le Maire à solliciter les demandes de subventions au taux maximum au titre du Contrat Territoires Solidaires 2016-2021,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de cette affaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,**

- décide :

- de solliciter les autorisations de commencement de travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention,
- d'autoriser le Maire à solliciter les demandes de subventions au taux maximum au titre du Contrat Territoires Solidaires,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de ces affaires.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-090

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : CENTRE ANCIEN – CONVENTION DE COFINANCEMENT D'ETUDE ENTRE LA CAISSE DES DEPOTS, LA VILLE DE LUNEVILLE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT ET L'EPARECA

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Ville de LUNEVILLE a bénéficié, pour son centre ancien, du dispositif « démonstrateur » de la Caisse des Dépôts et est désormais lauréate du programme Action Cœur de Ville.

A ce titre, elle a souhaité que l'EPARECA l'accompagne dans la reconquête de son tissu commercial et, notamment, que soient approfondies les conditions d'une intervention publique portant sur la redynamisation de la rue de la République.

Aussi, il convient de conclure une convention ayant pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat entre la Caisse des Dépôts, la Ville de LUNEVILLE, la Communauté de Communes du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT et l'EPARECA pour la réalisation d'une expertise juridique et foncière sur le centre ancien de LUNEVILLE, selon le cahier des charges joint en annexe 1.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer la convention de cofinancement d'étude entre la Caisse des Dépôts, la Ville de LUNEVILLE, la Communauté de Communes du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT et l'EPARECA,

- précise que la dépense sera imputée nature 6226, enveloppe 26 469.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-091

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : DESIGNATION D'UN AMBASSADEUR DE LA VILLE DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Ville de LUNEVILLE a la chance d'avoir un athlète de haut niveau qui a débuté dans un club de la cité. Il s'agit de Théo CURIN qui est l'un des grands espoirs de la natation handisport française.

Théo CURIN a été victime d'une affection gravissime à l'âge de 6 ans, qui a eu pour conséquences l'amputation de ses quatre membres.

10 ans plus tard, à seulement 17 ans, il possède un palmarès très prometteur : 4e au 200m nage libre aux Jeux Paralympiques de Rio ; Vice-champion d'Europe du 200m nage libre ; Champion de France Jeune sur 200m NL, 200m 4 nages et 50m NL.

Il a été choisi pour représenter la jeune génération dans le cadre de la candidature de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques 2024.

Théo CURIN fait partie des premiers sportifs à avoir participé à la Websérie « [Vis mon sport](#) » et il apparaît régulièrement dans la série « Vestiaires » diffusée sur France 2.

Théo a toutes les qualités humaines requises pour, en toute circonstance, promouvoir notre ville ou la représenter, le cas échéant.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la désignation de Théo CURIN comme ambassadeur de la Ville de LUNEVILLE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- désigne Théo CURIN comme ambassadeur de la Ville de LUNEVILLE.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-092

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT CYR, M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : PARC DU CHATEAU – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RAPPORTEUR : Mme LASSUS

Le 22 novembre 2017 s'est tenu un comité de pilotage avec la Ville de LUNEVILLE et le Conseil Départemental concernant le développement et la gestion concertée du parc au Château de LUNEVILLE suivi de divers échanges entre les deux parties.

La convention, jointe en annexe, détermine le domaine de partenariat en question qui s'articule autour de la numérisation d'une série de statues présentes au Château de SCHWETZINGEN.

Il s'agit de 5 statues pour un montant total de 51 000 € comprenant la numérisation, la fonte et l'installation.

Aussi, afin d'assurer la gestion des partenariats existants, il convient de verser une participation financière au Département de Meurthe-et-Moselle d'un montant de 3 000 euros.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Abstentions : M. RECOUVREUR, Mmes VIROUX, GUILLEMOT, Mme FLEURANTIN, M. DELBARRE – Contre : Mmes MANSUY, LASSUS, M. CHAUMET, Mme WALTER),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe entre la Ville de LUNEVILLE et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,

- précise que les crédits seront imputés nature 65 733, enveloppe 26 451.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-093

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT CYR, M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

**OBJET : FINANCES – VENTE DES SYSTÈMES D'IMPRESSION DU PARC 2015-2018 APRÈS LOA
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

La Ville de LUNEVILLE loue, avec La CCTLB et le CCAS, ses différents systèmes d'impression pour une durée de 16 trimestres, tous les 4 ans.

À l'issue du précédent marché 14FO12 (fait et délibéré le 13 novembre 2014), valable du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018, la Ville de LUNEVILLE a saisi l'opportunité d'une Levée d'Option d'Achat des 40 machines du Lot N°2, conformément prévue et chiffrée au DPGF pour 1€ HT par machine.

La Ville de LUNEVILLE est donc propriétaire de ces systèmes d'impression depuis janvier 2019.

Deux de ces machines, qui sont toujours en place à la médiathèque et qui sont équipées de monnayeurs, seront cédées gratuitement à la CCTLB. (*Liste en annexe*)

Un photocopieur Noir et Blanc A4 est laissé à la cuisine centrale et sera rattaché au contrat de maintenance du marché en cours. (*Liste en annexe*)

Une imprimante Noir et Blanc A4 sera laissée au service des ressources humaines et rattachée au contrat de maintenance du marché en cours. (*Liste en annexe*)

Une imprimante Noir et Blanc A4 sera laissée au service des affaires culturelles et rattachée au contrat de maintenance du marché en cours. (*Liste en annexe*)

Une imprimante couleurs A4 sera laissée au service logistique et rattachée au contrat de maintenance du marché en cours. (*Liste en annexe*)

Le reste de ces machines est proposé à la vente. Le prix de vente est fixé à 25 % du loyer annuel TTC arrondi à la dizaine inférieure ou supérieure.

Réf du CCTP 2015-2018	Type de système d'impression*	Loyer maximum annuel HT	25% du loyer annuel TTC	Prix de vente
13,3	MFPA4K	354,00 €	106,20 €	110,00 €
13,4	MFPA3K28	704,00 €	211,20 €	210,00 €
13,5	MFPA3K36	977,00 €	293,10 €	290,00 €
13,6	MFPA3Q	1 346,00 €	403,80 €	400,00 €
13,7	MFPA4Q	320,00 €	96,00 €	100,00 €
13,8	IMPA4K	106,00 €	31,80 €	30,00 €
13,9	IMPA4Q	156,00 €	46,80 €	50,00 €

- * MFPA4K : Photocopieur A4 Noir
MFPA3K28 : Photocopieur A3 noir, 28 copies par minute
MFPA3K36 : Photocopieur A3 noir, 36 copies par minute
MFPA3Q : Photocopieur A3 couleurs
MFPA4Q : Photocopieur A4 couleurs
IMPA4K : Imprimante A4 noir
IMPA4Q : Imprimante A4 couleurs

Ces machines seront proposées en priorité aux associations lunévilloises, aux structures et associations gravitant autour des écoles, et aux administrations susceptibles de rejoindre le groupement d'achat pour le marché 2023-2026. Elles seront ensuite proposées à la vente à toute personne physique ou morale désireuse d'acquérir un système d'impression d'occasion.

Passé un an, le reste des machines sera mis en vente sur Web enchère avec une mise à prix fixée à 50% de ce prix de vente.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces ventes,
- précise que chaque cession fera l'objet de l'émission d'un mémoire et d'un titre de recettes, imputé sur la nature 7788, enveloppe 26 468.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.



13.3 MFPA4K Photocopieur A4 Noir

Marque	Modèle	N° Série	
Lexmark	XM3150	701645HH04C3N	
Lexmark	XM3150	701645HH04C47	
Lexmark	XM3150	701645HH04C4L	
Lexmark	XM3150	701645HH04C4W	
Lexmark	XM3150	701645HH04C3P	
Lexmark	XM3150	701645HH04C4Z	
Lexmark	XM3150	701645HH04C4H	
Lexmark	XM3150	701645HH04C4C	
Lexmark	XM3150	70165PHH080K5	Reste en place à la cuisine centrale, n'est pas éligible à la vente

13.4 MFPA3K28 Photocopieur A3 noir, 28 copies par Minutes

Marque	Modèle	N° Série	
Konica Minolta	BH284e	A61G021006703	
Konica Minolta	BH284e	A61G021006800	
Konica Minolta	BH284e	A61G021006780	
Konica Minolta	BH284e	A61G021006813	
Konica Minolta	BH284e	A61G021006797	
Konica Minolta	BH284e	A61G021006817	
Konica Minolta	BH284e	A61G021007772	
Konica Minolta	BH284e	A61G021006776	
Konica Minolta	BH284e	+ CARTADIS CM4000	Reste en place à la médiathèque, n'est pas éligible à la vente
Konica Minolta	BH284e	+ CARTADIS CM4000	Reste en place à la médiathèque, n'est pas éligible à la vente

CARTADIS CM4000 est le modèle de monnayeur associé aux photocopieurs en libre-service

13.5 MFPA3K36 Photocopieur A3 noir, 36 copies par Minutes

Marque	Modèle	N° Série	
Konica Minolta	BH364e	A61F021006698	
Konica Minolta	BH364e	A61F021006719	
Konica Minolta	BH364e	A61F021006728	

13.6 MFPA3Q Photocopieur A3 couleurs

Marque	Modèle	N° Série	
Konica Minolta	C364e	A5C1021029035	
Konica Minolta	C364e	A5C1021028738	
Konica Minolta	C364e	A5C1021028928	
Konica Minolta	C364e	A5C1021028968	
Konica Minolta	C364e	A5C1021028782	
Konica Minolta	C364e	A5C1021028783	
Konica Minolta	C55	A5AY021009950	

13.7 MFPA4Q Photocopieur A4 couleurs

Marque	Modèle	N° Série	
Lexmark	XC2132	7527359465WC1	
Lexmark	XC2132	7527359465W41	

13.8 IMPA4K *Imprimante A4 noir*

Marque	Modèle	N° Série
Lexmark	M1145	451445HH1VKH4
Lexmark	M1145	451445HH1VKGY Besoin nouveau à l'Hôtel Abbatial, n'est pas éligible à la vente
Lexmark	M1145	451445HH1VGX1A
Lexmark	M1145	451445HH1VKH0
Lexmark	M1145	451445HH1VKGK Besoin nouveau à la DRH de la Ville, n'est pas éligible à la vente
Lexmark	M1145	451445HH1VKGB
Lexmark	M1145	451445HH1RR8W
Lexmark	M1145	451445HH1RR8

13.9 IMPA4Q *Imprimante A4 couleurs*

Marque	Modèle	N° Série
Lexmark	C2132	5027359457275 Besoin nouveau à la logistique de la Ville, n'est pas éligible à la vente



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-094

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT CYR, M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – FINANCEMENT DE PROJETS PÉDAGOGIQUES
RAPPORTEUR : Mme BAGARD

Les écoles élémentaires et maternelles de la Ville de LUNEVILLE mettent en place des projets pédagogiques. Il s'agit de dossiers présentés par les enseignants, en concordance avec le projet de l'école, et approuvés par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

La Ville de LUNEVILLE intervient uniquement sur la partie financière.

Trois dossiers retenus prévoient l'intervention de deux associations :

- le dossier intitulé « **LA VIE EN 1900** » de l'école du Quai de Strasbourg, pour 47 élèves de ses classes CP/CE1, CE1/CE2 et ULIS, nécessite l'intervention de l'association « Les amis du Valamont », dans le cadre d'une visite du village 1900 de XARONVAL pour un montant de 329 €, correspondant à 7 € par élève, sur présentation d'une facture et après signature d'une convention,
- le dossier intitulé « **COOPÉRONS POUR DÉCOUVRIR NANCY** » de l'école Jules-Ferry, pour 53 élèves de ses classes CM1/CM2 et CM2, nécessite l'intervention de l'association départementale « Office Central de la Coopération à l'École (O.C.C.E.) », dans le cadre d'une journée d'activités à NANCY pour un montant de 424 €, correspondant à 8 € par élève, sur présentation d'une facture et après signature d'une convention,
- le dossier intitulé « **FABRICATION DE MARIONNETTES** » de l'école Demangeot, pour 26 élèves de ses classes CP/CE1/CE2 et IME Jean L'Hôte, nécessite l'intervention de l'association « Compagnie du Tourneur de Manivelles » de VERDUN, dans le cadre de trois journées d'activités « atelier marionnettes » pour un montant journalier de 260 €, soit pour trois jours la somme de 780 €, sur présentation d'une facture et après signature d'une convention.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de verser une participation financière d'un montant de 329 € (trois cent vingt-neuf euros) à l'association « Les amis du Valamont », dans le cadre d'une visite du village 1900 de XARONVAL, correspondant à 7 € par élève, sur présentation d'une facture et après signature d'une convention,
- décide de verser une participation financière d'un montant de 424 € (quatre cent vingt-quatre euros) à l'association départementale « Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) », dans le cadre d'une journée d'activités à NANCY, correspondant à 8 € par élèves, sur présentation d'une facture et après signature d'une convention,
- décide de verser une participation financière d'un montant de 780 € (sept cent quatre-vingt euros) à l'Association « Compagnie du Tourneur de Manivelles » de VERDUN », dans le cadre de trois journées d'activités « atelier marionnettes », sur présentation d'une facture et après signature d'une convention,
- autorise le Maire à signer les conventions jointes en annexe,
- précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019, fonction 213, nature 6288, enveloppe 6962.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-095

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT CYR, M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – DISPOSITIF AIDE AU PREMIER DÉPART EN VACANCES 2019
RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE

Depuis 2001, un dispositif intitulé « Aide au Premier Départ en Vacances », porté par l'association Jeunesse au Plein Air, permet à des enfants et à des adolescents âgés de 4 à 17 ans de participer à leur premier séjour collectif. Ce dispositif a notamment pour objectifs de favoriser la mixité sociale et géographique dans les séjours jeunes en encourageant les départs en centre de vacances grâce à des mesures d'aide adaptées aux besoins des familles.

Le financement de ces séjours, sur une base de 266,6 € par enfant, est réparti comme suit :

- ✓ 80 € de la Caisse d'Allocations Familiales (la famille doit bénéficier de l'aide aux temps libres),
- ✓ 80 € du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (famille bénéficiaire du RSA),
- ✓ 106,6 € de la collectivité inscrite dans le dispositif.

Le service politique de la ville sélectionne les enfants pouvant intégrer le dispositif. En fonction de leurs situations personnelles, ils peuvent bénéficier de l'ensemble des aides (CAF, CD54 et Ville). L'éligibilité de la famille au RSA ou à l'aide au temps libre n'est pas un prérequis pour être retenu.

La famille apporte une part minimale, définie localement, équivalente à minima au « coût » de l'enfant s'il était resté dans sa famille.

Le CCAS de Lunéville étant déjà engagé financièrement dans ce dispositif, la Ville de Lunéville propose d'octroyer de manière complémentaire une subvention d'un montant maximal de 640 € à l'association Jeunesse en Plein Air, afin de permettre à 6 jeunes au maximum, dont les familles ne sont pas suivies par le CCAS, de se rendre pour la première fois en vacances. Les dossiers seront retenus par l'adjoint à la Politique de la Ville, en lien avec le responsable du service et l'agent chargé du projet, à partir des propositions du Conseil Départemental et des demandes spontanées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la reconduction de l'adhésion de la Ville au dispositif «Aide au Premier Départ en Vacances» ainsi que l'octroi d'une subvention maximale de 640 € à l'association Jeunesse en Plein Air pour les séjours qui se dérouleront au cours des vacances d'été 2019.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise l'adhésion de la Ville au dispositif « Aide au Premier Départ en Vacances »,
- autorise le versement d'une subvention municipale d'un montant de 640 € à l'association Jeunesse en Plein Air, sur la base de 106,6 € par séjour et sur présentation de factures, et précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019, nature 6574, fonction 523, enveloppe 23162,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-096

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT CYR, M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS **RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE**

La Ville de Lunéville, en lien avec son plan de prévention et de lutte contre les discriminations, annexé au Contrat de Ville, proposera pour la seconde fois, le mardi 26 mars prochain au Réservoir, une journée dédiée à cette thématique.

Les élèves des écoles élémentaires publiques et privées de la ville, scolarisés en classe de CM1 et CM2, ont été invités à participer à une demi-journée d'animation le matin ou l'après-midi. Ce sont 350 enfants inscrits qui participeront à des ateliers proposés par différents intervenants tels que l'ASAL, Potentiel Solidarité, la Maison des Réseaux et Les Petits Débrouillards.

L'objectif de ces ateliers est de prévenir les discriminations et favoriser l'égalité femmes/hommes par des actions de sensibilisation des publics sur les préjugés, stigmatisations, stéréotypes en vue de conduire à des changements de pratiques.

La Ville de LUNEVILLE prendra à sa charge le coût des interventions ainsi que les diverses dépenses relatives à la bonne tenue de cette journée. Une demande de subvention a été déposée au Contrat de Ville pour 2019.

Le budget prévisionnel de cette journée est de 3 500 euros.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- s'engage à prendre en charge les frais relatifs à la tenue de cette journée,
- précise que les crédits figurent au B.P. 2019, nature 611, fonction 523, enveloppe 17 698.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-097

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT CYR, M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER D'ACCUEIL SPECIALISE CAPS DE BADONVILLER POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE DE SENSIBILISATION AU HANDICAP

RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE

Depuis 2016, le Foyer d'Accueil Spécialisé CAPS de BADONVILLER organise, en lien avec différents établissements qui accueillent des personnes handicapées sur le territoire, un après-midi festif dans le cadre de la semaine « Egalité, Fraternité, Agissez ». Ce portage tournant est le fruit d'un partenariat avec des structures de LUNEVILLE telles que :

- Les Arcades,
- Le Groupe d'Entraide Mutuel,
- La Maison d'Accueil Spécialisée,
- Le CAPS de la Barollière,
- L'ITEP « les Terrasses de Méhon »,
- L'ARS,
- Lunéville Handisport,
- L'ASAL,
- La MJC Jacques Prévert,
- ALISCIA,
- Le CCAS de LUNEVILLE,
- Le CIDFF,
- Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

En 2019, cette manifestation aura lieu le mercredi 3 avril 2019 sur la place Léopold et au Salon des Halles. Cet après-midi festif proposera des activités ludiques aux habitants du territoire lunévillois (arts du cirque, jeux, chamboule tout, machine à danser, ...).

Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser la population de LUNEVILLE au handicap dans le but de renforcer le respect de l'autre et de ses différences.

Afin de soutenir le Foyer d'Accueil Spécialisé CAPS de BADONVILLER, organisateur, pour l'organisation de cette journée, le service Politique de la Ville propose de leur accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention municipale de 500 € au Foyer d'Accueil Spécialisé CAPS de BADONVILLER sous réserve de l'organisation de la manifestation et de la transmission d'un bilan financier définitif,
- précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019, nature 6574, fonction 523, enveloppe 23159.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-098

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT CYR, M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS – CLUBS SPORTIFS DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. BARDOT

1 – LORRAINE GYMNASTIQUE LUNEVILLE

La Lorraine Gymnastique Lunéville organisera les finales interdépartementales division nationale par équipes les 30 et 31 mars prochains. Cette compétition rassemblera 100 équipes féminines et 30 équipes masculines soit près de 670 athlètes au complexe sportif Charles-Berte.

Afin de faire face aux frais d'organisation de cette manifestation, le club sollicite une aide financière de la Ville. Le budget prévisionnel de cette manifestation (hors valorisation du bénévolat) est estimé à 10 600 €.

La Commission propose une subvention de 450 €.

2 – ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE SIXTE

L'Entente Sportive Lunéville Sixte organisera :

- le 17ème tournoi U 13 au Stade Fenal le samedi 8 juin, qui regroupera 250 jeunes (20 équipes) âgés de 12/13 ans, le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 3 250 €.

- trois tournois futsal : un tournoi U9 de Noël au gymnase Mimoun (8 équipes), un tournoi U11 à Charles-Berte (12 équipes) et le 37ème challenge Pierre Marchais pour les seniors (16 équipes sur 2 soirées) au complexe sportif Charles-Berte. Le budget prévisionnel de ces 3 compétitions est de 3 800 €.

Afin d'organiser au mieux ces compétitions, le club sollicite une aide financière de la Ville.

La Commission propose une subvention de 300 € pour le Tournoi Régional U 13 et une subvention de 400 € pour les trois tournois futsal.

3 – UNION SPORTIVE DU SPORT SCOLAIRE

L'UNSS 54 organisera du 2 au 5 avril 2019 les championnats de France CROSS FITNESS au Complexe Sportif Charles-Berte.

81 équipes lycée et 37 équipes collège sont attendues représentants respectivement 513 et 259 personnes comprenant les sportifs, les accompagnateurs et les jeunes officiels.

Afin de financer des tee-shirts pour les sportifs, l'UNSS 54 sollicite une aide de la Ville. Le budget prévisionnel de cette manifestation (hors valorisation du bénévolat) est estimé à 88 294 €.

La Commission propose une subvention de 800 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer :

- 450 € à la Lorraine Gymnastique Lunéville,
- 700 € à l'Entente Sportive Lunéville Sixte,
- 800 € à l'UNSS 54.

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153 et que le versement de cette subvention est conditionné à la présentation d'un bilan auprès du service des Sports.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-099

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT CYR, M. FRASNIER (pouvoir M. FLAVENOT), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 mars 2019.

OBJET : URBANISME- SERVITUDE DE PASSAGE SUR UNE PARCELLE MUNICIPALE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par délibération n° 2019-020 en date du 17 janvier 2019, le Conseil Municipal a autorisé la cession de la maison d'habitation située 13 rue Chéron au profit de Mme et M. ILDENIZ.

Or, l'accès à cette maison ne peut se faire qu'en passant par la parcelle AI n° 579, propriété de la Ville de LUNEVILLE abritant à ce jour les services de l'éducation nationale. Un extrait cadastral matérialisant la situation est joint à la présente délibération. Il est nécessaire de constituer une servitude de passage pour permettre un accès à cette maison d'habitation.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AI n° 579 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée section AI n° 578 (fonds dominant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AI n° 579 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée section AI n° 578 (fonds dominant),

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze mars deux mil dix-neuf.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

